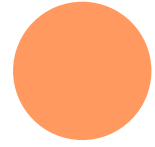




# Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours

PAEF PS

FORMATION INITIALE



## OBJECTIF DE LA FORMATION

La qualification à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAEF PS) » a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires pour assurer la formation à l'unité d'enseignement relatives « aux premiers secours en équipe ».

## PUBLIC

à partir de 18 ans

## METHODE PEDAGOGIQUE

L'unité d'enseignement de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » est une formation initiale qui apporte des connaissances pédagogiques spécifiques, principalement par des exposés interactifs, qui viennent compléter celles de « Pédagogie initiale et commune de formateur » pour assurer une unité d'enseignement aux premiers secours. Elle utilise une méthode pédagogique active par objectifs, les exercices d'application occupant l'essentiel du temps de la formation. L'atteinte des objectifs de « savoir » est nécessaire pour atteindre les objectifs de « savoir – faire et savoirs être ».

Les techniques pédagogiques qui permettent d'aborder les objectifs de savoir sont : l'exposé interactif, le travail de groupe, etc.... Les formateurs doivent s'assurer de l'acquisition de ces connaissances par le groupe de participants, éventuellement par des tests écrits. Le résultat de ces tests peut servir à l'évaluation continue des participants.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### PREREQUIS

Aucun

### DUREE

La durée minimale de formation est fixée à 70 heures, cette durée comprend le temps nécessaire à l'acquisition des compétences de Pédagogie Initiale Commune de Formateur (PICF), ainsi que les compétences de formateur aux premiers secours

### EFFECTIFS

De 6 à 8 personnes

### DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat de compétences de Formateur aux Premiers Secours (jury préfectoral)

### REFERENCES REGLEMENTAIRES

Conformément à l'Arrêté du 03 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux Premiers Secours ».

### TARIF

à partir de 1150e / Stagiaire

### ACCESSIBILITE

Formation accessible aux PSH, nous consulter

## CONTENU DE LA FORMATION

### PROGRAMME

- ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION
- COMPETENCES DU FORMATEUR D'ACTEUR DE SECURITE CIVILE
- PROGRESSION PEDAGOGIQUE D'UNE FORMATION DE SECURITE CIVILE
- RIF/RIC PAEF DE LA FNMNS
- MOYENS PEDAGOGIQUES LORS D'UNE FORMATION SECURITE CIVILE
- COMMUNICATION
- ANIMATION DE GROUPE
- CONDITION D'APPRENTISSAGE DE L'ADULTE
- TECHNIQUES PEDAGOGIQUES
- PROGRESSION PEDAGOGIQUE D'UNE FORMATION PSC FNMNS
- RIF/RIC PAEF PSC DE LA FNMNS
- TECHNIQUE PEDAGOGIQUE PSC FNMNS
- EVALUATIONS PSC FNMNS
- PROGRESSION PEDAGOGIQUE D'UNE FORMATION PS FNMNS
- RIF/RIC PAEF PS FNMNS
- TECHNIQUE PEDAGOGIQUE PS FNMNS
- EVALUATION PS FNMNS
- ORGANISATION D'UNE FORMATION
- SYNTHESE ET EVALUATION DE LA FORMATION

### QUALIFICATION DES FORMATEURS

L'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAEF PS) est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par le CDF FNMNS 22.

#### Chaque membre de l'équipe pédagogique doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être détenteur du certificat de compétences « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs ».
- être détenteur du certificat de compétences « Formateur aux premiers secours » (PAEF PS).
  - satisfaire aux dispositions de formation continue en vigueur conformément à l'arrêté du 21 décembre 2020. Le responsable pédagogique doit, de surcroît, être détenteur du certificat de compétences « Conception et encadrement de formation » (CEAF).

### RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE COMPÉTENCES DE SÉCURITÉ CIVILE RELATIF À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE PAEF PS

L'unité d'enseignement de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours. **En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification :**

- D'élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement de « pédagogie initiale et commune de formateur » telles que définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé,
- De dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.